

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**DELIBERATION N° 10/2017
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER
Séance du 1^{er} juin 2017**

Restructuration du Lycée International Alexandre Dumas (LIAD) d'Alger

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration valide le projet de restructuration du Lycée International Alexandre Dumas (LIAD) d'Alger d'un montant total de 12 millions d'euros et approuve le principe de son plan de financement, qui s'établit comme suit :

- une mobilisation des ressources propres dégagées par l'établissement pour un montant de 8 millions d'euros,
- un recours aux avances de France Trésor (AFT) pour un montant de 4 millions d'euros remboursé par l'établissement.

Nombre de votants : 27 Pour : 27 Contre : / Abstentions : /

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2017

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE


Anne-Marie DESCÔTES